

## MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

### 1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : pour L1/L2 2 absences autorisées si au moins 18h de cours ou 20% du temps d'enseignement si moins de 18h.

Pour la L3 APA Santé :

La présence à l'ensemble des enseignements (CM,TD, pratique d'APS) est obligatoire (sauf régime dérogatoire établi par contrat pédagogique : salariés, sportifs de haut niveau, etc).

Les étudiants ayant le statut de salarié ou de haut niveau doivent :

o Suivre obligatoirement les BCC « Pratiquer et apprendre à encadrer les APA en toute sécurité ». Ils disposent alors, pour ces BCC exclusivement, de modalités d'assiduité aménagées compte tenu de leurs statuts spécifiques :

☑ Si présence ≥ 75% : bénéficie d'un aménagement avec l'enseignant pour le CC

☑ Si présence < 75% : Noté ABJ et doit passer la seconde chance

o Suivre obligatoirement les UE « Projet tutoré : Découvrir et analyser le milieu professionnel et ses problématiques » et « Stage et accompagnement de stage ».

o Pour les autres enseignements il doit se renseigner auprès des enseignants de la date et/ou des modalités des évaluations.

### 2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)	avec un déficit d'un semestre de retard sous condition d'une moyenne minimum au semestre non validé		
Existence d'une note seuil	à certaines UE	L1 et L2 seuil à 7/20 et L3 seuil à 10/20	<p>Pour L1 et L2: ECUE 13.2 ( projet pro),14.1 ( physio cardio respi)et 20.1 ( Diététique)seuil à 7/20 et UE 19 (Régulation et accompagnement de stage)seuil à 7/20 - Pour la licence 3 APAS la validation des UE ci-dessous est obligatoire (minimum 10/20) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☑ « Mobiliser les sciences de la vie au service de l'APA » (L3)</li> <li>☑ « Mobiliser les sciences humaines et sociales au service de l'APA » (L3)</li> <li>☑ La validation de l'UE « Stage et accompagnement de stage 1 » en L3 est obligatoire (minimum 10/20).</li> <li>☑ La soutenance de stage (Mémoire de stage) est conditionnée par la réalisation du stage dans son intégralité et par le dépôt d'un rapport de stage dans les délais fixés par le/la responsable pédagogique</li> </ul>
	Compensation entre les UE		Tous les BBC se compensent à l'année sauf pour les BBC à note plancher (10/20)

### 3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
S2	4	3	40heures au second semestre
S3/S4	6	3	40heures sur la période novembre à avril
S6	6	3	100 heures à partir d'avril (Pour la licence 3 APAS - 308h à partir de mars)

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	non	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	oui	Renforcement en méthodologie et dans les enseignements scientifiques
Module de préparation à l'insertion professionnelle	oui	ECUE Projet professionnel personnalisé et plus généralement, UE " Identifier et se situer dans les champs professionnels et construire son projet personnel de formation.
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	non	